



## Mise en examen ou contrôle judiciaire ou rien

Par **brayhart**, le **24/10/2017 à 17:13**

Bonjour  
Je suis perdu dans mon histoire. Après avoir été interpellé à mon domicile et mis en gav c'est le calme plat avant la tempête peut être ? Que pourrait-il se passer ? Est-ce que le juge d'instruction peut me convoquer et me mettre en examen ? combien de temps après la gav ? Peut-on me mettre sous contrôle judiciaire ? Combien temps après une gav ? Ou alors je peux rester tranquille jusqu'à la date de convocation au tribunal correctionnel ?  
Veuillez me répondre s'il vous plaît, j'en ai marre d'attendre dans l'ignorance.  
Merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **24/10/2017 à 17:51**

Bonjour,  
Vous avez choisi un avocat muet ?  
Sinon :  
\* choisir un avocat non muet  
\* lui confier vos déboires

Par **Visiteur**, le **24/10/2017 à 19:20**

Bs  
Ceci est la suite de vos précédents sujet, notamment de votre post d'il y a une semaine ?

Par **brayhart**, le **24/10/2017 à 19:40**

Morobarr  
Oui j'ai réussi à avoir un avocat mais j'ai rendez vous que le 6 novembre et les

questions sont toujours là dans ma tête

Par **brayhart**, le **24/10/2017** à **19:41**

Pragma oui effectivement c'est la suite de mes messages car plus je m'informe sur internet et plus je stresse peut être pour rien mais bon